RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Traitement des infiltrations et remise en état des façades de l'IUT de Thionville-Yutz (57)

Date et heure limites de réception des offres :

Le Vendredi 18 décembre 2026 à 12h00

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Direction du Patrimoine Immobilier
34 Cours Léopold
BP 25233
54052 NANCY CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Prestations supplémentaires éventuelles et variantes 4
1.6 - Nomenclature 4
1.7 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Insertion par l'activité économique 5
2.4 - Développement durable 6
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Visite sur site 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.1 - Transmission électronique 9
7.2 - Transmission sous support papier 10
8 - Examen des candidatures et des offres 10
8.1 - Sélection des candidatures 10
8.2 - Attribution des marchés 10
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 12
10 - Clauses complémentaires 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de traitement des infiltrations et de remise en état des façades de l'IUT de Thionville-Yutz (57), comprenant le traitement de l'inconfort thermique d'un corps de bâtiment et la réfection de deux couvertures.

Lieu d'exécution :

IUT de Thionville-Yutz
Impasse Alfred Kastler
57970 YUTZ

Les travaux se déroulent en site occupé et en exploitation.

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Les travaux se décomposent en 10 corps d'état et sont allotis selon le tableau figurant au paragraphe 1.4 ci-dessous.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire à tranches, conformément aux articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique : une tranche ferme (TF) et une tranche optionnelle (TO).

La tranche optionnelle pourra être affermie par décision du pouvoir adjudicateur notifiée au titulaire par ordre de service, dans les conditions et délais fixés au CCAP. L'absence d'affermissement de la tranche optionnelle n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 lots :

Lot	Désignation
01	MENUISERIES EXTÉRIEURES
02	CHARPENTE MÉTALLIQUE
03	RAVALEMENT DE FAÇADE – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR (ITE)
04	BARDAGE
05	COUVERTURE – ISOLATION
06	SERRURERIE
07	PLÂTRERIE – ISOLATION – FAUX-PLAFONDS – REVÊTEMENTS DE SOL
08	CHAUFFAGE
09	ÉLECTRICITÉ
10	DESAMIANTAGE

La répartition par tranche est la suivante :

Tranche	Désignation et périmètre	Lots concernés
TF	Tranche ferme : tous travaux prévus au CCTP sauf ceux figurant en tranche optionnelle.	Tous les lots

Tranche	Désignation et périmètre	Lots concernés
TO	Tranche optionnelle : bardage à remplacer par ITE en façades 07, 09, 11, 24 et 28 ; réfection de la façade 13 et de la toiture du bâtiment E1.	Tous les lots

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Prestations supplémentaires éventuelles et variantes

Le lot 05 « Couverture – Isolation » comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) que les candidats à ce lot sont tenus de chiffrer. L'absence de chiffrage des PSE rendra l'offre irrégulière.

Tranche / localisation	PSE	Désignation
TF – toiture du bâtiment E3 (Sud)	TF - PSE n°1	Renfort de charpente bois (remplacement de pannes, poinçons et accessoires)
TO – toiture du bâtiment E1 (Nord)	TO - PSE n°1	Renfort de charpente bois (remplacement de pannes, poinçons et accessoires)

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir ou non chacune des PSE au moment de l'attribution du marché.

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Lot	Code	Description
01	45421000-4	Travaux de menuiserie
01	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
02	45223100-7	Assemblage de structures métalliques
02	45223210-1	Ouvrages en acier
03	45443000-4	Travaux de façade
03	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
04	45262650-2	Travaux de bardage
05	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
05	45261210-9	Travaux de couverture
05	45320000-6	Travaux d'isolation
06	45421160-3	Travaux de serrurerie
07	45410000-4	Travaux de plâtrerie
07	45421146-9	Pose de faux plafonds
07	45432100-5	Pose de revêtements de sol
08	45331100-7	Travaux d'installation de chauffage central
09	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
09	45315600-4	Installations basse tension

Lot	Code	Description
10	45262660-5	Travaux de désamiantage

1.7 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Insertion par l'activité économique

L'Université de Lorraine, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

ATTENTION :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée non conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

Les modalités de mise en œuvre

Cela consiste, pour l'attributaire retenu, à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché à une action d'insertion réalisée selon les modalités définies ci-dessous :

- 1ère modalité : le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ou une entreprise adaptée ;
- 2ème modalité : le recours à une structure de l'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L. 5132-4 du Code du travail afin de réaliser une prestation complémentaire liée à l'exécution du marché (exemple à titre indicatif : nettoyage, gardiennage, blanchisserie…) ;
- 3ème modalité : la mise à disposition de salariés (l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché ; il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'une entreprise de travail temporaire, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire) ;
- 4ème modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche d'insertion, l'Université de Lorraine a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises. Les entreprises désireuses d'obtenir des informations peuvent prendre contact avec :

ELIPS – Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées
11, rue du Stade – 57270 UCKANGE
Mme Myriam CHERIF – Csi1@elips57.fr – 07 62 18 14 13

Les lots 01et 02 sont concernés par la clause d'insertion. Pour ces lots, une offre sans l'annexe 2 de l'acte d'engagement (attestation d'insertion par l'activité économique) complétée et signée sera considérée comme irrégulière car incomplète et donc ne répondant pas à l'obligation ci-dessus.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte – Mandataire :
Agence PPM Architecte – M. Patrick Paul MICHEL, architecte DPLG
47, rue Saint-Livier – 57000 Metz
Tél. : 03 87 63 86 61
E-mail : agence@ppm-architecte.fr

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est : DIAG, APS, APD, PRO/DCE, ACT, EXE1, VISA, DET, AOR, OPC.

Bureau d'études TCE - Co-traitant :
SOCOTEC SMART SOLUTIONS
M. Sébastien WOLFF
8, rue Albert Einstein – Parc Saint-Jacques II – 54320 Maxéville
Tél. : 03 83 96 33 30
E-mail : sebastien.wolff@socotecsmartsolutions.fr

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par : Agence PPM Architecte – M. Patrick Paul MICHEL, architecte DPLG.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP CONSULTANTS
M. Cédric BERVILLER
92B, boulevard de la Solidarité – 57070 Metz
Tél. : 03 72 39 54 63 – E-mail : cedric.berviller@btp-consultants.fr

Le détail des missions est le suivant :

Mission(s)	Désignation
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
P1	Solidité des ouvrages
Hand	Accessibilité
ATT Hand	Attestation Hand

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par :

ALPES CONTRÔLES
Mme Mathilde HENRY
1, rue Jean-Antoine Chaptal – 57070 Metz
Tél. : 03 72 39 53 47 – E-mail : mhenry@alpes-controles.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 1. Le règlement de la consultation (RC)
- 2. L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- 3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- 4. Le calendrier prévisionnel d'exécution
- 5. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot et ses annexes
- 6. La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot
- 7. Le cadre du mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- 8. Les plans
- 9. Le certificat de visite
- 10. Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- 11. Le plan général de coordination (PGC)
- 12. Le rapport de repérage amiante avant travaux (RAAT)

Il est remis gratuitement à chaque candidat et téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3103237&orgAcronyme=f2h

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, faisant apparaître le montant de la tranche ferme, de la tranche optionnelle et, pour le lot 05, des PSE n°1 et n°2	Oui
Annexe 2 à l'acte d'engagement : attestation d'insertion par l'activité économique, complétée et signée, pour les lots concernés	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot, distinguant la tranche ferme, la tranche optionnelle et, le cas échéant, les PSE	Non

Libellés	Signature
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, établi obligatoirement sur la trame fournie au DCE	Non
Le certificat de visite obligatoire des lieux	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visite sur site

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.
Les visites auront lieu aux dates suivantes :

- Le mardi 01 décembre 2026 à 10h00
- Le jeudi 03 décembre 2026 à 10h00
- Le mardi 08 décembre 2026 à 10h00
- Le jeudi 10 décembre 2026 à 10h00

Le lieu de rendez-vous est fixé à l'accueil de l'IUT de Thionville-Yutz, Impasse Alfred Kastler, 57970 Yutz. Merci de vous présenter à l'heure, muni de deux exemplaires préremplis de l'attestation de visite. Les attestations seront signées sur place par le responsable technique de site.

Le maître d'œuvre guidera les visites.

Le responsable technique de site est M. Olivier REMONGIN.

Pour chaque visite, veuillez prendre rendez-vous au minimum 48 heures à l'avance en envoyant un e-mail à toutes les adresses suivantes :

- jacqueline.mohrstedt-badin@univ-lorraine.fr
- olivier.remongin@univ-lorraine.fr
- agence@ppm-architecte.fr

En cas de difficultés, vous pouvez contacter M REMONGIN au 06 28 91 24 05.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3103237&orgAcronyme=f2h

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Université de Lorraine, DPI/SDPI, 1 rue Grandville – 54000 NANCY.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .docx, .xls, .xlsx, .pdf.

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt des offres. La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres de chaque lot sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60 %
2 - Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux prenant en compte les contraintes de site, permettant de garantir le respect des délais et précisant les difficultés majeures identifiées par l'entreprise	10 %
3 - Pertinence des moyens humains et techniques dédiés aux travaux à réaliser	10 %
4 - Qualité technique des produits et équipements proposés et pertinence des informations relatives à ceux-ci	10 %

Critères	Pondération
5 - Mesures en faveur de l'environnement et du développement durable	10 %

La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le calcul de la note "prix des prestations" sera réalisé selon des classements distincts :
• un classement tenant compte uniquement de l'offre de base (TF+TO)
• un classement tenant compte de l'offre globale : offre de base (TF+TO) + PSE 1 TF (Lot 5) + PS1 TO (Lot 5)

Le pouvoir adjudicateur choisira de retenir ou non ces PSE.

S'il décide de retenir une ou plusieurs PSE, il attribuera le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement correspondant.
S'il décide de ne pas les retenir, il attribuera le marché au candidat qui a présenté l'offre de base économiquement la plus avantageuse.

La notation des critères 2, 3, 4 et 5 sera effectuée sur la base de l'analyse du mémoire technique remis par le candidat. Le soumissionnaire qui a obtenu la note du critère la plus élevée se voit attribuer une note pondérée égale à la note maximale pouvant être obtenue.

L'analyse s'effectuera par rubrique et une note sera attribuée :

- le mémoire technique doit reprendre exactement les rubriques de la trame fournie dans le DCE ; aucune rubrique ne doit être modifiée ou supprimée. Si c'est le cas, la note de 0 sera attribuée à la rubrique concernée ;
- si la réponse n'a rien à voir avec la rubrique concernée, en l'absence de réponse ou si cette réponse concerne une autre rubrique, la note de 0 sera attribuée ;
- tout document remis en plus du mémoire technique ne sera pas pris en compte dans l'analyse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats ayant remis une offre. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter, au choix du maître d'ouvrage, sur tous les éléments de l'offre ou sur certains de ces éléments (prix, délais, qualité, quantité, garanties…).

La négociation se fera par écrit avec les candidats admis à négocier, suivie de la remise d'une nouvelle offre, via le profil d'acheteur, le cas échéant.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3103237&orgAcronyme=f2h

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Nancy
5, place de la Carrière – CO N° 20038
54036 NANCY

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), pouvant être exercé avant la signature du contrat ; référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ; recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics
1, rue du Préfet Erignac – 54038 NANCY

10 - Clauses complémentaires

L'attention des candidats est appelée sur le fait que l'Université se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris, le cas échéant, d'ordre financier.